

DELIBERATION N° 02024_41 Du Conseil Municipal**SEANCE DU 02 avril 2024****Concernant l'affectation du résultat par section de l'exercice 2023
DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GRETZ ARMAINVILLIERS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul GARCIA ROBIN, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour
statuant sur l'affectation des résultats tant en fonctionnement qu'en investissement sur l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 153 787,05 €
 Un excédent d'investissement de 1 094 310,17 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CA 2023	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 46 869,64
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	+ 200 656,69
C) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 153 787, 05
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 094 310,17
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	+ 36 672,00
DECISION D'AFFECTATION	
1- G) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 INSCRIT EN REPRISE AU BP 2024	+ 153 787,05
2 - H) REPORT D'INVESTISSEMENT R 001 INSCRIT EN REPRISE AU BP 2024	+ 1 094 310,17

Fait à GRETZ ARMAINVILLIERS, Le 02 avril 2024

Délibéré par Le Conseil Municipal A GRETZ ARMAINVILLIERS , Le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres absents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 22

Vote pour : 22 contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 20 mars 2024

Certifié exécutoire par Le Maire

Compte tenu de la réception en Préfecture,

Le

et de la publication le

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN
